

2012-07-09

Rec'd July 12, 2012

THE CANADIAN MARITIME LAW ASS.
1000 DE LA GAUCHETIERE WEST
SUITE 900
MONTREAL QC H3B 5H4
Canada

Corporations Canada
9th floor, Jean Edmonds Towers South
365 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0C8

Corporations Canada
9e étage, Tour Jean Edmonds sud
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Corporation Number: 413969-1
Numéro de l'organisation :

Request Received: 2012-07-04
Date de réception de la demande :

Request ID: 5279537
Numéro de la demande :

Your Reference:
Votre référence :

Please find enclosed the **Certificate of Continuance** (regarding transition) issued under the *Canada Not-for-profit Corporations Act* (NFP Act) and related documents for **THE CANADIAN MARITIME LAW ASSOCIATION / L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DROIT MARITIME**. Please ensure that these documents are kept with the corporate records.

If the corporation is or intends to become a registered charity as defined in the *Income Tax Act*, a copy of these documents must be sent to:

Charities Directorate,
Canada Revenue Agency
Ottawa ON K1A 0L5.

The issuance of this certificate will be listed in the next Corporations Canada online Monthly Transactions report. The corporation will also be included in our online database of federal corporations. You can access both the report and the database on the Corporations Canada website.

Please ensure that the corporation is aware of its ongoing reporting obligations by referring to the pamphlet, "Your Reporting Obligations under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*" enclosed or available on our website.

Additional information about protecting a corporate name is enclosed or available on our website.

Vous trouverez ci-joint le **certificat de prorogation** en ce qui concerne la transition émis en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL) ainsi que les documents connexes relativement à **THE CANADIAN MARITIME LAW ASSOCIATION / L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DROIT MARITIME**. Veuillez vous assurer de les conserver avec les livres de l'organisation.

Si l'organisation est ou prévoit devenir un organisme de bienfaisance tel que défini par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, une copie de ces documents doit être envoyée à :

Direction des organismes de bienfaisance
Agence du revenu du Canada
Ottawa (Ontario), K1A 0L5

L'émission de ce certificat sera publiée dans le prochain rapport électronique des transactions mensuelles de Corporations Canada. L'organisation sera également ajoutée dans notre base de données de sociétés de régime fédérales. Vous pouvez consulter le rapport ainsi que la base de données dans le site Web de Corporations Canada.

Veuillez vous assurer que l'organisation est informée de ses obligations de déclaration. Vous pouvez consulter la brochure « Vos obligations de déclaration en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* » incluse ou disponible dans notre site Web.

Vous trouverez ci-joint ou dans notre site Web, des renseignements concernant la protection de la dénomination.

For further information, please visit our website or contact Corporations Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Web ou communiquer avec Corporations Canada.

2012-07-09

 Corporations Canada
 9th floor, Jean Edmonds Towers South
 365 Laurier Avenue West
 Ottawa, Ontario K1A 0C8

 Corporations Canada
 9e étage, Tour Jean Edmonds sud
 365, avenue Laurier ouest
 Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Corporation Information Sheet

Canada Not-for-profit Corporations Act (NFP Act)

Fiche de renseignements concernant l'organisation

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL)

THE CANADIAN MARITIME LAW ASSOCIATION L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DROIT MARITIME

Corporation Number	413969-1	Numéro de l'organisation
Anniversary Date Required to file annual return	07-04 (mm-dd/mm-jj)	Date anniversaire Requise pour le dépôt du rapport annuel
Annual Return Filing Period Starting in 2013	07-04 to/au 09-02 (mm-dd/mm-jj)	Période pour déposer le rapport annuel Débutant en 2013

Reporting Obligations

A corporation can be dissolved if it defaults in filing a document required by the NFP Act. To understand the corporation's reporting obligations, consult the pamphlet "Your Reporting Obligations under the *Canada Not-for-profit Corporations Act*" enclosed or available on our website.

Corporate Name

Where a name has been approved, be aware that the corporation assumes full responsibility for any risk of confusion with trade names and trademarks (including those set out in the NUANS® report). The corporation may be required to change its name in the event that representations are made to Corporations Canada and it is established that confusion is likely to occur. Also note that any name granted is subject to the laws of the jurisdiction where the corporation carries on its activities. For additional information, consult "Protecting Your Corporate Name under the NFP Act" enclosed or available on our website.

Obligations de déclaration

Une organisation peut être dissoute si elle omet de déposer un document requis par la Loi BNL. Pour connaître les obligations de déclaration de l'organisation, veuillez consulter la brochure "Vos obligations de déclaration en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*" ci-jointe ou disponible dans notre site Web.

Dénomination

Dans les cas où Corporations Canada a approuvé une dénomination, il faut savoir que l'organisation assume toute responsabilité de risque de confusion avec toutes dénominations commerciales, marques de commerce existantes (y compris celles qui sont citées dans le rapport NUANS®). L'organisation devra peut-être changer sa dénomination avant le cas où des représentations soient faites auprès de Corporations Canada établissant qu'il existe une probabilité de confusion. Il faut aussi noter que toute dénomination octroyée est assujettie aux lois de l'autorité législative où l'organisation mène ses activités. Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez consulter le document « Protection d'une dénomination en vertu de la Loi BNL » ci-joint ou disponible dans notre site Web.

Certificate of Continuance

Canada Not-for-profit Corporations Act

Certificat de prorogation

Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif

THE CANADIAN MARITIME LAW ASSOCIATION L'ASSOCIATION CANADIENNE DE DROIT MARITIME

Corporate name / Dénomination de l'organisation

413969-1

Corporation number / Numéro de
l'organisation

I HEREBY CERTIFY that the above-named corporation, the articles of continuance of which are attached, is continued under section 211 of the *Canada Not-for-profit Corporations Act*.

JE CERTIFIE que l'organisation susmentionnée, dont les statuts de prorogation sont joints, a été prorogée en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.



Marcie Girouard

Director / Directeur

2012-07-04

Date of Continuance (YYYY-MM-DD)
Date de prorogation (AAAA-MM-JJ)